

Déclaration de l'ICOMOS sur Gaza et la Cisjordanie

30 septembre, 2025

L'ICOMOS appelle à l'arrêt immédiat de la destruction ciblée du patrimoine culturel et des violations extrêmes des droits humains à Gaza. L'ICOMOS appelle également à la fin des attaques contre les villages, des déplacements forcés et de l'appropriation des sites archéologiques en Cisjordanie, qui mettent en péril son patrimoine matériel et immatériel millénaire.

La Convention de La Haye de 1954 pour la protection des biens culturels en cas de conflit armé et ses protocoles, la Convention du patrimoine mondial de 1972, ainsi que les engagements solennels de tous les États membres de l'ONU envers la Déclaration universelle des droits de l'homme, doivent servir de référence.

Les rapports approuvés par l'ONU et la presse internationale témoignent que la faim et la destruction généralisées sont utilisées comme instruments pour porter atteinte au patrimoine culturel et à la mémoire, ainsi qu'au droit fondamental à la vie dans la dignité.

Alors que le conflit continue d'ôter des vies, de détruire des avenir et de déstabiliser la région et notre monde, nous insistons sur le respect de la protection accordée aux civils et au patrimoine culturel en vertu du droit international humanitaire.

Les bombardements intensifs ont causé des destructions aux sites archéologiques et patrimoniaux de Gaza, parallèlement à la perte tragique de vies humaines et aux déplacements massifs de civils, avec de graves conséquences pour le patrimoine culturel immatériel.

Les opérations militaires en cours mettent encore plus en danger les sites patrimoniaux restants, notamment le site du patrimoine mondial de Saint Hilarion/Tell Umm Amer et des églises historiques, telles que l'église grecque orthodoxe Saint-Porphyre et l'église anglicane Saint-Philippe, exposant également leurs gardiens à un danger imminent.

Les déplacements forcés et les attaques contre les villages historiques, leurs communautés et leurs paysages traditionnels en Cisjordanie, risquent d'effacer des pratiques agricoles et des traditions villageoises millénaires. En Cisjordanie et à Jérusalem, la fragmentation territoriale, les attaques ciblées et le changement de nom des sites archéologiques et d'autres lieux culturels compromettent davantage les récits historiques palestiniens et les liens ancestraux qu'ils entretiennent avec la terre.

Tenant compte de la déclaration précédente de l'ICOMOS sur la situation à Gaza et en Israël (16 octobre 2023);

Guidés par notre mission de promouvoir la conservation, la protection, l'usage et la mise en valeur des monuments, des ensembles bâtis et des lieux du patrimoine culturel, ainsi que par nos valeurs et nos Principes éthiques, l'ICOMOS :

- Appelle à la paix à Gaza, en Cisjordanie et dans la région, et réaffirme le droit fondamental de chacun à vivre dans la dignité, à l'abri de la violence et des déplacements forcés.
- Exhorte au plein respect et à la reconnaissance de la dignité des identités culturelles, historiques et religieuses des communautés de Gaza, de la Cisjordanie et de Jérusalem.
- Appelle à un soutien international en faveur d'une restauration et d'une reconstruction transparentes du patrimoine culturel de Gaza.

- Plaide pour une approche de la restauration et de la protection future du patrimoine culturel fondée sur les droits humains : une approche qui donne aux acteurs de la société civile palestinienne, aux professionnels locaux, aux parties prenantes et aux détenteurs de droits les moyens d'accéder à leur patrimoine culturel, de le protéger et de le préserver. Cela inclut le droit de se souvenir, d'honorer les traditions culturelles et de maintenir les liens sociaux et culturels.

Le Conseil international des monuments et des sites (ICOMOS) est une organisation non gouvernementale internationale à but non lucratif, engagée dans la conservation, la protection, l'usage et la mise en valeur du patrimoine culturel mondial. Fort de plus de 12 000 membres, de plus de 100 Comités nationaux, de 31 Comités scientifiques internationaux et de plusieurs groupes de travail, l'ICOMOS a élaboré un cadre philosophique, doctrinal et de gestion solide pour la conservation durable du patrimoine à l'échelle mondiale. En tant qu'organisation consultative officielle du Comité du patrimoine mondial pour la mise en oeuvre de la Convention du patrimoine mondial de l'UNESCO, l'ICOMOS évalue les propositions d'inscription et conseille sur l'état de conservation des biens inscrits sur la Liste du patrimoine mondial.

L'ICOMOS remercie le Groupe de travail « Notre dignité commune – Approches fondées sur les droits » et le Groupe régional ICOMOS pour les États arabes pour leur travail ayant contribué à la préparation de cette Déclaration.

www.icomos.org